

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 OCTOBRE 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUATRE OCTOBRE, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 28 septembre 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Membres du Bureau : Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, David BURLLOT, Guy CORBEL, Jean-Luc COUELLAN, Catherine DREZET, Serge GUINARD, Philippe HERCOUET, Yves LEMOINE, Pierre LESNARD, Jean-Pierre OMNES, Christophe ROBIN, Yves RUFFET, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Josianne JEGU donne pouvoir à David BURLLOT,
- Jean-Luc GOUYETTE donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Thierry ANDRIEUX, Thierry GAUVRIT, Éric MOISAN, Nicole POULAIN.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Pierre LESNARD

Délibération n°2022-120

Membres en exercice : 22

Présents : 16

Absents : 6

Pouvoirs : 2

**ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE
PARC D'ACTIVITES DE LA QUENOTTERIE (HENANBIHEN) – CESSION DE PARCELLES – M. BERNARD**

L'entreprise de menuiserie de M. Jean-Marie BERNARD est installée depuis 2015 dans un atelier de 128 m² en micro entreprise au sein de la pépinière d'entreprises « Ménerpoles » sur la commune du Gouray. Il réalise de la menuiserie générale, des agencements ainsi que de la fabrication de meubles. En manque de place pour développer son activité, M. BERNARD a pour projet de construire un atelier de 300 m² sur le parc d'activités de la Quenotterie dans un premier temps et de réaliser une extension de stockage de 60 m² dans un second temps.

M. BERNARD sollicite l'acquisition du lot n°1 (1 195 m²) cadastré 076000YH173 du Parc d'Activités de la Quenotterie pour y implanter son projet d'atelier.

Au regard de :

- La délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,
- L'avis favorable de la Commission Economie Innovation Recherche du 1^{er} juin 2022 sur cette cession et les modalités qui s'y attachent,
- L'avis des domaines du 21 septembre 2022 estimant la valeur vénale du bien à 17 925 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

Il est proposé de vendre au prix de 15€ HT le m². Ce prix de cession intègre les travaux d'aménagement réalisés par Lamballe Terre & Mer dans le cadre de la viabilisation du site.

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la cession des parcelles 076000YH173 de 1 195 m² situé sur le Parc d'Activités de la Quenotterie à Hénanbihen au bénéfice de la micro-entreprise de M. BERNARD ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 17 925 € HT, soit 15 € HT/m²,
- PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor,

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

12 OCT. 2022



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

13 OCT. 2022

13 OCT. 2022

Pour le Président,
Par délégation,
Directrice Générale Adjointe des Services,
Anne-Claire GUILLET